

Résidents

1 - ADMISSION

1.1 DÉPOSE TA DEMANDE D'ADMISSION AVANT LA DATE LIMITE

Tu dois payer le frais de 50 \$ (non remboursable) pour l'étude de ton dossier
Tu dois aussi nous fournir :

- Ton ou tes diplômes (consulte la page de ton programme sur notre site Web pour connaître le niveau d'études requis).
- Ton code permanent si tu as fréquenté une école au Québec, et le nom des établissements scolaires que tu as fréquentés ; (optionnel)
- Ton numéro d'assurance sociale ; (optionnel)
- Ton CV, ta lettre de motivation ainsi que tout autre document qui pourrait t'être demandé.

Le traitement d'une demande accompagnée de tous les documents requis se fait dans les deux semaines.

1.2. PASSE UNE ENTREVUE VIRTUELLE DE 15 À 30 MINUTES AVEC LE COORDONATEUR DE TON PROGRAMME

Tu recevras un lien Hubspot dans les 10 jours ouvrables.

1.3. REÇOIS TA LETTRE D'ADMISSION

Si ton dossier est jugé admissible, tu recevras une lettre pour t'en aviser. Tu devras dès lors procéder à ton inscription.



2 - INSCRIPTIONS

2.1 INSCRIS-TOI AVANT LA DATE LIMITE

Toi dois créer un compte Omnivox et signer le contrat de l'inscription **dans un délai de 2 semaines suivant la réception de ta lettre d'admission.** Après ce délai, ton dossier pourrait être fermé.

Tu dois payer les frais d'inscription annuels : 200 \$ pour un DEC ou 120 \$ pour un AEC, à l'exception du programme de 6 mois *AEC NWY.16 – Composition et effets spéciaux pour vidéo numérique*, qui sont à 60 \$.

Tu dois également payer le 1^{er} versement du coût de la formation ainsi que la totalité des frais administratifs reliés au programme (pour la première année scolaire). La date limite pour effectuer ce paiement est le mercredi de la semaine précédant la semaine de la rentrée.

2.2 ACHAT DE MATÉRIEL TECHNIQUE (SI APPLICABLE)

Si ton programme requiert l'achat de matériel technique (par exemple, un sténomaque pour le programme de *Transcription par reconnaissance vocale*, un casque de réalité virtuelle pour le programme *Réalité virtuelle, mixte et augmentée*, etc.), tu recevras un message MIO via la plateforme Omnivox pour te confirmer les détails. Tu recevras aussi tes codes d'accès pour les systèmes informatiques de l'Institut.

Internationaux

NOTE :

Que tu sois physiquement au Canada ou à l'étranger, le procédure suivante demeure la même. Nous te recommandons fortement d'utiliser les services d'un consultant en immigration pour accélérer les procédures. Si tu possèdes déjà ton CAQ pour le niveau d'études collégiales et ton permis d'études, ta demande sera traitée comme celle d'un étudiant résident.

1 - ADMISSION

1.1 DÉPOSE TA DEMANDE D'ADMISSION AVANT LA DATE LIMITE

Tu dois payer le frais de 50 \$ (non remboursable) pour l'étude de ton dossier
Tu dois aussi nous fournir :

- Ton ou tes diplômes (consulte la page de ton programme sur notre site Web pour connaître le niveau d'études requis).
- Tes relevés de notes (fr. ou ang.)
- Ton CV, ta lettre de motivation ainsi que tout autre document qui pourrait t'être demandé.

Le traitement d'une demande accompagnée de tous les documents requis se fait dans les deux semaines.

1.2. REÇOIS TON VERDICT D'ADMISSION

Si ton dossier est jugé admissible, tu recevras un avis pour t'en faire part. Tu devras dès lors procéder à ton inscription.



2 - INSCRIPTIONS

2.1 INSCRIS-TOI AVANT LA DATE LIMITE

Toi dois créer un compte Omnivox et signer le contrat de l'inscription **dans un délai de 2 semaines suivant la réception de ta lettre d'admission.** Après ce délai, ton dossier pourrait être fermé.

Tu dois payer les frais d'inscription annuels : 200 \$ pour un DEC ou 120 \$ pour un AEC. **D'autres frais peuvent être exigés selon le cas.**

2.2 FAIS LA DEMANDE DE TON CAQ ET DE TON PERMIS D'ÉTUDES

Une fois ton attestation d'inscription reçue, effectue les démarches nécessaires auprès des gouvernements pour obtenir ton CAQ (certificat d'acceptation du Québec), et ensuite ton permis d'étude (Canada). **Une fois que tu auras ces deux documents en main, tu dois nous les fournir le plus rapidement possible afin de confirmer ton inscription avant la rentrée!**

2.3 PREMIER PAIEMENT

Tu dois payer le 1^{er} versement du coût de ta formation ainsi que la totalité des frais administratifs reliés au programme (pour la première année scolaire). **La date limite pour effectuer ce paiement est le mercredi de la semaine précédant la semaine de la rentrée.**

2.3 ACHAT DE MATÉRIEL TECHNIQUE (SI APPLICABLE)

Si ton programme requiert l'achat de matériel technique (par exemple, un casque de réalité virtuelle pour le programme *Réalité virtuelle, mixte et augmentée*, etc.), tu recevras un message MIO via la plateforme Omnivox pour te confirmer les détails. Tu recevras aussi tes codes d'accès pour les systèmes informatiques de l'Institut.

SAVAIS-TU?

Notre AEC de 24 mois *Réalité virtuelle, mixte et augmentée* mène à l'obtention d'un permis de travail post-diplôme de 24 mois!

Tous nos DEC, **SAUF** *Technique de production télévisuelle et cinématographique*, mènent à l'obtention d'un permis de travail post-diplômé de 24 mois ET à un CSQ (Certificat de sélection du Québec)!